

Projet d'établissement : école communale de SART

1. PREAMBULES

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans ce projet d'établissement.

2. OBJECTIFS PRIORITAIRES

Les équipes éducatives et pédagogiques de Sart, Solwaster et Tiège s'engagent avec votre soutien à aider vos enfants à devenir des citoyens responsables en les ouvrant au monde extérieur et en les initiant à des démarches démocratiques. Le respect de soi et des autres sera notre ligne de conduite.

3. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

3.1 Nos méthodes au quotidien

3.1.1. Compétences disciplinaires et transversales

*L'enfant **est acteur** de ses apprentissages dans les différentes disciplines.*

***La continuité des apprentissages** est assurée par le transfert des référents des enfants au cycle suivant.*

***L'évaluation formative** : se pratique en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage.*

3.1.2. Découverte, production, création

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations au travers de :

- revue scolaire ;
- expositions ;
- bibliothèque ;
- visites diverses ;
- personnes ressources ;
- ...

3.1.3. Articulation pratique/théorie

Après découverte d'une nouvelle notion (par manipulations, expérimentations,...), l'enfant dégagera des concepts, des stratégies qu'il pourra mettre ensuite en pratique.

3.1.4. Équilibre travail individuel et collectif

Selon les besoins, les élèves effectueront leurs apprentissages grâce à différentes pratiques pédagogiques : travail individuel, collectif, différenciation, tutorats, ateliers,...

3.1.5. Les évaluations

- Évaluations formatives et sommatives internes à l'école.
- Évaluations diagnostiques (de fin de cycle) en P2 et P4.
- Évaluations externes non certificatives en P3 et P5.
- Évaluation certificative : CEB (P6).

3.1.6. Eveil aux professions

À diverses occasions, l'enfant rencontrera des personnes ressources.

Dans le cycle supérieur, les élèves sont amenés à découvrir des métiers techniques et à visiter différentes écoles secondaires tous réseaux confondus.

3.1.7. Accès aux médias

Durant leur scolarité, les élèves seront amenés à accéder à divers médias : bibliothèque, presse écrite, supports audiovisuels, ordinateur, cyberclasse, tableaux interactifs.

3.1.8. Activités culturelles et sportives

Les activités culturelles et sportives seront abordées au travers de l'initiation à différents sports, de sorties et en fonction de la vie associative de nos villages et de l'actualité.

Durant leur scolarité, les élèves seront amenés à participer à des classes de dépaysement (classe de mer et ou de villes,...) et à une ouverture multiculturelle avec nos partenaires marocains.

3.1.9. Citoyenneté

Les élèves seront sensibilisés à la citoyenneté en participant à des actions organisées :

- Par divers partenaires socioculturels (commémorations, actions solidaires, APPER, prévention police, PMS,...)
- Au sein du village de l'école, de la classe (règlement de l'école, charte de vie et respect de son lieu de vie).

3.1.10. Ouverture sur le quartier

- * projet mobilité
- * découverte progressive de la commune : géographique, historique, patrimoine
- * accès à la bibliothèque
- * partenariat avec différents intervenants des villages comme la maison de l'enfance, le comité culturel,...

3.1.11. Communication

Chaque enfant dispose d'une fardé de communication et d'un journal de classe en primaire. Des réunions de parents sont organisées durant l'année. Dans chaque école, des panneaux d'affichage renseignent sur la vie scolaire. L'école ouvre ses portes une fois par an.

L'équipe éducative reste à votre entière disposition.

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

4.1 Actions concrètes

L'équipe éducative a décidé de privilégier l'éducation relative à l'environnement au travers :

- de projets communs à l'école ;
- de projets par cycles ;
- de projets « classes».

4.2. Buts

- Renouer des liens avec la nature
- Développer la sensibilité
- Apprendre à gérer nos ressources pour un développement durable
- Stimuler l'esprit critique, la coopération afin de former des élèves responsables.

5.1 Année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative. Des aides adaptées seront mises en place

(différenciation, remédiations, ...)

5.2 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence, la différenciation sera pratiquée pour palier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée en concertation et avec l'approbation de l'équipe éducative.

5.3 Formation des enseignants

5.3.1. Formations sur base volontaire

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B. (Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à raison de 5 journées maximum.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe.

5.3.2. Formations obligatoires

- Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 2 journées de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celles-ci à l'U.V.C.B.
- La direction de l'école se charge d'organiser 1 journée de formation au niveau MICRO.

6. GENERALITES

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction du :

- *Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental*
- *Décret « Ecole de la réussite » (article 7)*
 - ☐ *Mise en place d'une organisation en cycles.*
- *Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur*

Construit par :
**Les Enseignants et la Direction
Participation**

Visé par :
Le Conseil de

Approuvé le 19 août 2013 par:
Le Conseil communal